



## Des communautés saines et inclusives grâce au nouveau Plan officiel

### Les changements apportés à l'environnement bâti peuvent améliorer ou empirer notre état de santé.

L'environnement bâti peut affecter nos comportements et sur notre moral. Les quartiers piétonnables et inclusifs, qui permettent à chacun d'avoir accès à des aliments saines et de se déplacer en utilisant le transport en commun, à pied ou à vélo, peuvent contribuer à une meilleure santé et nous aider à vivre plus heureux.

#### Un environnement bâti qui est sain permet :

- de faire facilement le choix de mener une vie saine;
- d'encourager l'activité physique grâce au transport actif et à

l'amélioration des options de mobilité pour ceux et celles qui ne conduisent pas;

- de favoriser l'accès aux produits alimentaires et à de saines habitudes de consommation;
- de promouvoir les interactions et les échanges sociaux;
- de réduire la pollution atmosphérique et d'améliorer la qualité de l'eau et des sols;
- de donner accès aux espaces naturels et verts et de réduire les îlots de chaleur urbains;
- de promouvoir les occasions équitables pour tous de réussir et de mener une vie saine.



### Le nouveau Plan officiel d'Ottawa nous offre un modèle à suivre pour bâtir des quartiers plus sains et plus inclusifs. Cela comprend :\*

#### Bâtir des quartiers du quart d'heure piétonnables. C'est par :

- répondre à presque tous les besoins du quotidien à moins de 15 minutes à pied, moins dépendre de la voiture, ou même s'en passer;
- aménager différents types de logements pour répondre aux besoins à toutes les étapes de l'existence;
- regrouper les supermarchés, les boutiques et services locaux, ainsi que les espaces publics pour les rassemblements, les parcs et les espaces verts;
- aménager des voies piétonnables et cyclables sécuritaires et pratiques pour tous les groupes d'âge, pendant les quatre saisons;
- favoriser l'esthétique urbaine et des environnements à échelle humaine, qui créent un sentiment d'appartenance au lieu et qui permettent de favoriser des liens sociaux.

#### Bâtir des quartiers pour tous et pour toutes. C'est par :

- intégrer et saluer les valeurs, les connaissances et les cultures autochtones dans l'édification de la ville;
- prévoir une conception bienveillante pour les groupes d'âge, en tenant compte des besoins des enfants et des aînés, de même qu'en s'assurant qu'ils peuvent vivre et prospérer dans un quartier à toutes les étapes de leur existence;
- tenir compte des besoins des femmes et des groupes en quête d'équité dans l'aménagement des lieux et dans l'esthétique urbaine;
- offrir différentes options de logements pour tous les niveaux de revenus des ménages, dont des logements abordables;
- reconnaître que certains quartiers sont plus inquiétants que d'autres du point de vue de l'équité : le processus de planification doit en tenir compte et trouver une solution.

#### Promouvoir la conception verte et durable. C'est par :

- assurer la résilience et la durabilité de l'esthétique des bâtiments;
- protéger les aménagements sensibles contre la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile;
- aménager des jardins communautaires et des marchés agricoles, et produire des récoltes;
- prioriser un basculement dans les modes de transport économes d'énergie et dans les sources d'énergie renouvelable;
- protéger les arbres et faire appel à des solutions naturelles pour promouvoir la résilience;
- réduire les îlots de chaleur urbains.

#### S'assurer que les décisions de la planification promeuvent la santé et le bien-être :

- toutes les décisions prises dans l'aménagement du territoire et dans la planification des transports doivent favoriser la santé et le bien-être, ce qui permet d'aménager des communautés plus résilientes;
- les plans directeurs, les règlements de zonage, les plans locaux comme les plans secondaires et les plans de conception communautaire, ainsi que les lignes de conduite de la Ville doivent intégrer les considérations relatives à la santé et à l'équité.

\*Ces politiques sont décrites dans la section 2.2.4 du nouveau Plan officiel, et font l'objet de nombreuses politiques de mise en œuvre auxiliaires dans l'ensemble, ce qui permet de prendre connaissance dans les détails des moyens dont ces objectifs sont atteints. Ces politiques sont marquées d'une icône représentant « d'un cœur. »



**Logements**  
(bâtiments de faible, de moyenne, et de grande hauteur)



**Services de détail, de commerces et de santé**  
(épiceries, supermarchés, pharmacies et bureaux de médecin)



**Infrastructures des services publics**  
(loisirs, bibliothèques et centres communautaires intérieurs)



**Formation**  
(écoles et centres de garde d'enfants)



**Parcs et espaces verts**  
(terrains de jeux et sentiers)



**Mobilité durable**  
(infrastructures cyclables, trottoirs et transport en commun)

# Exemples de politiques essentielles pour la mise en œuvre

## Le Cadre de gestion de la croissance

3.2 La promotion de la densification

3.3 La conception des nouveaux quartiers pour en faire des quartiers du quart d'heure

## La mobilité

4.1.1 Offrir des options de mobilité qui permettent de parcourir la ville sécuritairement et équitablement.

- Intégrer les considérations relatives à l'équité dans les investissements consacrés aux transports.

4.1.2 Promouvoir les quartiers du quart d'heure.

- Concevoir toutes les routes locales pour réduire les vitesses opérationnelles et s'assurer d'aménager des trottoirs dans la mesure du possible.

4.1.4 Étayer le basculement dans les modes durables de transport.

- Réaffecter des tronçons de rue à d'autres vocations, par exemple les « woonervens » (soit les rues qui favorisent l'interaction communautaire, le jeu et les espaces verts, en plus de réduire considérablement la vitesse des véhicules).

## Le logement

4.2.2 Optimiser la capacité d'offrir des logements abordables sur tout le territoire de la Ville.

- Veiller à ce que 20 % des logements neufs soient abordables et à ce que 70 % de ces logements soient abordables pour ceux qui ont des besoins aigus en abordabilité.

4.2.3 Protéger le parc de logements locatifs existant et encourager la production d'un plus grand nombre de logements.

- Limiter la conversion du parc de logements locatifs pour en faire des lieux dans lesquels les taux d'occupation sont faibles.

4.2.4 Attirer l'attention sur les besoins des ménages qui appartiennent à la tranche inférieure des 40 % des niveaux de revenus de ceux qui font partie d'autres groupes vulnérables.

- S'assurer que les logements des personnes qui ne font pas partie d'un ménage, par exemple les foyers de groupe, les refuges ou les maisons de chambres, sont autorisés, sans restrictions, dans toutes les zones résidentielles.
- Promouvoir le zonage d'inclusion.

## Les parcs et les infrastructures récréatives

4.4.6 Concevoir des parcs qui contribuent à la qualité de vie et qui permettent de lutter contre le changement climatique.

- Aménager des infrastructures rafraîchissantes et des arbres pour créer de l'ombre.

## L'esthétique urbaine

4.6.3 S'assurer que les investissements consacrés aux infrastructures rehaussent les rues, les trottoirs et les autres points de rassemblement de la Ville qui promeuvent un mode de vie sain.

- Guider les investissements du domaine public d'après l'indice de l'équité des quartiers.

4.6.4 Encourager des pratiques et des technologies de conception innovantes dans la planification des sites et la conception des immeubles.

- S'assurer entre autres que certains types de bâtiments respectent les Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants.
- Encourager l'utilisation des panneaux photovoltaïques, et autoriser les toits verts et les toitures-jardins.
- Réduire les risques de pollution atmosphérique liée à la circulation automobile pour la santé des enfants dans les zones de jeux en plein air non loin des grandes artères routières.

## L'infrastructure de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales

4.7.1 Aménager des infrastructures de l'eau potable, des eaux usées et pluviales adéquates et économiques et permettre d'atteindre les cibles de la croissance dans le secteur urbain.

- Faire notamment appel à des aménagements de moindre impact (calculs du budget d'aqueduc).

## Le patrimoine naturel, les espaces verts et la forêt urbaine

4.8.2 Offrir aux résidents des moyens d'accès équitables à un réseau urbain inclusif dans la ceinture verte et à un couvert forestier urbain.

4.8.3 Offrir aux résidents des moyens d'accès équitables à un réseau urbain inclusif d'espaces verts.

## Les ressources en eau

4.9.3 Restreindre ou limiter l'aménagement et la modification des sites non loin des plans d'eau de surface et des aménagements du bassin hydrographique.

- Limiter la plaine inondable à une crue aux 100 ans (plutôt qu'à une crue aux 350 ans).

## Les infrastructures scolaires

4.10.1 Permettre aux élèves de se rendre à l'école à pied, à vélo ou en autobus facilement et en toute sécurité grâce à l'aménagement favorable des sites et des quartiers.

4.10.2 Implanter les écoles et les autres aménagements de quartier à proximité, pour permettre d'offrir aux résidents des moyens d'accès pratiques.

4.10.3 Donner aux arbres une place importante dans l'espace en plein air des écoles.

## La protection de la santé et de la sécurité

10.3 Fortifier la résilience contre les incidences de la chaleur extrême.

- Prioriser les arbres et les structures d'ombrage; veiller à intégrer, dans les aménagements non résidentiels, des mesures pour maîtriser les effets de la chaleur.

10.4 Rehausser la sécurité personnelle grâce à la conception.

